

## QUELQUES SYMPTÔMES

Addictions: alcoolisme, drogue, ludopathie

Forte dépendance à la famille

Troubles psychologiques importants

Mauvais traitements

Anorexie, boulimie

Recours à la contraception

Infidélité

Aversion à l'égard de l'Eglise

## NULLITÉS de MARIAGE



UN INSTRUMENT  
DE PAIX  
(François)



«Un service de justice et de charité aux familles »  
(François, Discours 12 mars 2016)



### Causes les plus fréquentes

Grave immaturité

Incapacité à être époux et parents

Grave altération des facultés mentales

Autres troubles psychiques

Ne pas vouloir se marier pour toujours

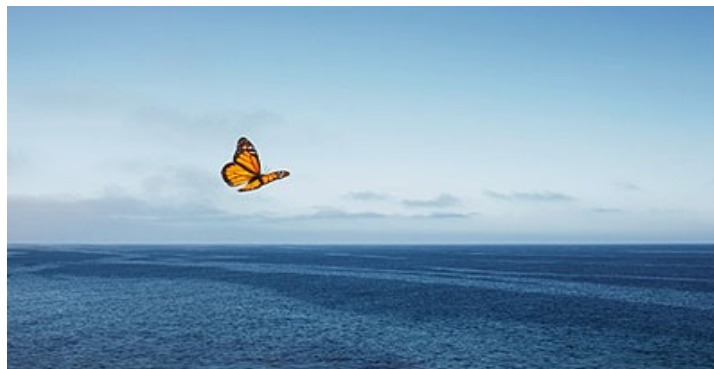
Ne pas vouloir d'enfants

Se marier en y étant contraint par de fortes pressions

« Il ne peut y avoir de confusion entre la famille voulue par Dieu et tout autre type d'union »

(François, Discours 22 janvier 2016)

## OFFICIALITÉ INTERDIOCÉSAIN ARCHEVÊCHÉ DE MARSEILLE



# NULLITÉS

## CE QU'ELLES NE SONT PAS

Ce n'est pas un divorce catholique

Ce n'est pas seulement pour les riches et pour les personnes célèbres

Ce n'est pas une solution à l'échec des mariages

Ce n'est pas un procès pour opposer les époux

Ce n'est pas une déclaration de culpabilité

Ce n'est pas une cause de préjudices supplémentaires pour les enfants

# de MARIAGE

## CE QU'ELLES SONT

Une déclaration sur la validité du mariage

Un droit des fidèles, celui de savoir s'ils sont véritablement mariés ou non

Une manière de régulariser la situation des fidèles dans l'Eglise

Un service de l'Eglise en faveur de la dignité du mariage

Un moyen de savoir si le mariage a été véritablement formé

Un instrument de paix pour les fidèles

## COMMENT DEMANDER

Parler à son curé ou à un prêtre que l'on connaît

Prendre contact avec le tribunal diocésain

Le secrétariat du tribunal vous informera de toutes les démarches à suivre

## COMBIEN DE TEMPS CELA PREND-IL

Lorsque les circonstances sont normales et si tout va bien...

- dans notre Tribunal, cela ne devrait pas excéder un an.

## COMBIEN CELA COÛTE

L'assistance judiciaire totale ou partielle, en fonction des revenus, peut être demandée au Tribunal.

Taxes du procès: 640 €

Honoraires avocat : 183 €

☎ 04.91.52. 95.04  
officialite@adm13.fr